



INITIATIVE
INTERRELIGIEUSE POUR LES
FORÊTS TROPICALES

LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

GUIDE PRATIQUE SUR LA DÉFORESTATION
À L'INTENTION DES CHEFS RELIGIEUX ET
DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

Le bassin du Congo abrite la deuxième plus grande forêt tropicale au monde. Environ 60 pourcent de cette forêt se trouve dans la République démocratique du Congo, le deuxième plus grand pays forestier tropical au monde, où se trouve la plus grande étendue de forêts humides en Afrique, réparties sur plus de 90 millions d'hectares. Le couvert forestier de la République démocratique du Congo stocke 7 pourcent du carbone forestier mondial, ce qui en fait l'une des plus importantes réserves forestières de carbone au monde. Quarante millions de personnes en République démocratique du Congo dépendent de la forêt pour leur nourriture et leur énergie.



LES FORÊTS DE LA RDC SONT UNE VALEUR SACRÉE


La République démocratique du Congo (RDC) est une nation riche en forêts dans une région abondante en forêts. Le bassin du Congo en Afrique centrale, une étendue qui abrite la deuxième plus grande forêt tropicale humide au monde, s'étend sur dix pays, dont la RDC. Près des deux tiers des forêts du bassin — et 10 % des forêts tropicales humides au monde — se trouvent en RDC.^{2,5,6} Plus de la moitié du pays est couverte de forêts,⁷ dont des forêts de tourbières, des forêts de montagne et des mangroves.⁸

Les vastes forêts de la RDC abritent une biodiversité exceptionnelle, certaines espèces n'existant nulle part ailleurs sur Terre.⁶ En fait, la RDC n'est que l'un des 17 pays au monde considérés comme « mégadivers », terme utilisé pour désigner les pays les plus riches en biodiversité, en particulier ceux qui comptent de nombreuses espèces qui ne se trouvent nulle part ailleurs (espèces endémiques).^{9,10} Abritant des éléphants de forêt, l'okapi (un parent de la girafe qui existe uniquement en RDC) et plus de 1 000 espèces d'oiseaux, les forêts de la RDC abritent plus de primates que tout autre pays, dont trois espèces de grands singes : les gorilles, les chimpanzés et les bonobos.^{5,8,11}

Les forêts de la RDC fournissent également des biens essentiels et des services écosystémiques aux communautés aux niveaux local, national et mondial.¹²⁻¹⁶ Environ 60 millions de personnes dépendent directement des forêts du bassin

du Congo qui fournissent leurs moyens de subsistance.¹⁷ Ces forêts constituent un refuge sûr et vital pour les personnes fuyant les violences et les conflits qui sévissent dans le pays depuis près de 30 ans. Les forêts constituent une source importante de nourriture pour les communautés de la RDC,¹³ et la quasi-totalité de la population dépend des plantes médicinales provenant des forêts.¹² Le bois de chauffage, l'extraction artisanale du bois et les produits forestiers non ligneux font vivre les communautés rurales et contribuent à l'économie du pays.¹⁴ En 2006, l'industrie du bois représentait 2 % du PIB national,¹⁷ tandis que l'utilisation durable des forêts tropicales est un élément essentiel de la stratégie de réduction de la pauvreté du gouvernement congolais.¹³

La vaste forêt marécageuse de la RDC — connue sous le nom de Cuvette Centrale — fait partie de la plus grande tourbière du monde, un type de marais qui constitue l'un des plus précieux écosystèmes permettant de stocker le carbone.¹⁸ Les forêts tourbeuses du bassin du Congo emmagasinent près d'un tiers de tout le carbone des tourbières tropicales, ce qui en fait des dépôts essentiels dans la lutte contre le changement climatique.¹⁵ En 2017, la RDC et la république voisine du Congo ont convenu de préserver et de cogérer cette zone de marais. C'est aujourd'hui le plus grand site Ramsar binational — une zone humide reconnue pour son importance dans le cadre de la Convention de Ramsar.¹⁹

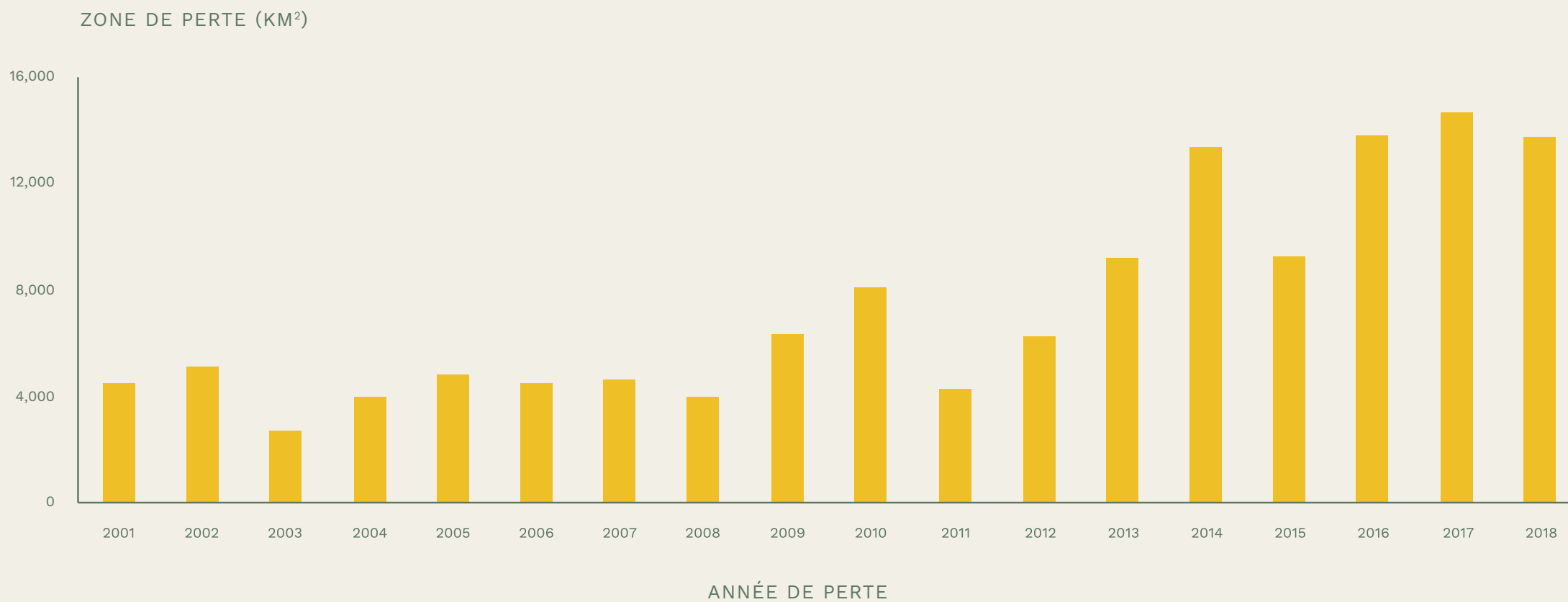
A close-up photograph of a gorilla's face, showing its dark brown fur, large brown eyes, and a serious expression. The background is a blurred green forest.

Les forêts de la RDC abritent plus de primates que tout autre pays de la planète, dont trois espèces de grands singes : gorilles, chimpanzés et bonobos.

LES FORÊTS DE LA RDC SONT GRAVEMENT MENACÉES

Les taux de déforestation en RDC, bien que modérés par rapport à d'autres pays de forêts tropicales comme le Brésil ou l'Indonésie, sont les plus élevés du bassin du Congo et sont à la hausse.²⁰⁻²² L'instabilité politique et les conflits ont précipité une grave crise humanitaire et sapé le plein potentiel des forêts de la RDC pour soutenir les moyens de subsistance et les besoins de développement de la population locale.²³⁻²⁶ Ces forêts subissent les pressions grandissantes de la pauvreté chronique, de l'effondrement économique et du sous-développement, de la faim généralisée (plus de 13 millions de personnes en RDC ont souffert de l'insécurité alimentaire en 2018²⁷), des déplacements internes de plus de 4,5 millions de personnes, et du commerce illégal des ressources naturelles qui finance les conflits dans plusieurs régions du pays.

L'agriculture paysanne et la production de charbon de bois représentent 90 pour cent de la destruction des forêts de la RDC.





QUELLES SONT LES CAUSES DE LA DÉFORESTATION EN RDC ?

Au moins trois phénomènes sont à l'origine de la déforestation en RDC.

L'AGRICULTURE ET LA PRODUCTION DE CHARBON DE BOIS :

Actuellement, les principaux facteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts en RDC sont l'agriculture vivrière et la production de charbon de bois, qui à elles seules détruisent plus de 90 % des forêts de la RDC. La collecte de bois de chauffage et les exploitations forestières et minières ont également un impact. Les taux de déboisement de la RDC sont étroitement liés à la croissance démographique, puisque près des deux tiers de la population vivent dans des zones rurales et produisent eux-mêmes près de la moitié de leur nourriture. Dans le même temps, la production de charbon de bois continue de croître pour répondre à la demande des grandes villes comme Kinshasa.²⁸ D'après les prévisions, la population de la RDC atteindra 197 millions d'habitants d'ici à 2050 et 379 millions d'ici à 2100.²⁹

Il est donc urgent pour les décideurs de trouver des alternatives plus durables à la production de charbon de bois et à l'agriculture itinérante (qui consiste à défricher une parcelle et à la cultiver pendant quelques années avant de passer à une nouvelle parcelle).

EXPLOITATIONS FORESTIÈRES ILLÉGALES : L'exploitation forestière illégale est le deuxième facteur de la déforestation en RDC.³⁰ Elle est principalement alimentée par l'abattage à petite échelle destiné aux marchés nationaux et régionaux, et a joué un rôle essentiel dans le financement du conflit actuel.²⁰ Les volumes d'exploitation ont doublé entre 2008 et 2014, et la production a été huit fois plus importante que la quantité d'abattage officiellement autorisée par le gouvernement.²⁰ Les lacunes de la législation et de son application, le manque de transparence et l'insuffisance des ressources allouées à la surveillance des forêts constituent un terreau fertile pour les activités et la déforestation illégales à toutes les échelles.²⁰

CONFLITS : La guerre peut être extrêmement destructrice pour les forêts tropicales, en particulier lorsque l'absence d'état de droit permet l'exploitation et le commerce illégaux des ressources forestières.²⁵ Malheureusement, une série de ressources naturelles ont joué un rôle clé dans les conflits en RDC : le commerce des minéraux, du bois, du charbon de bois, de l'ivoire et la pêche ont tous alimenté le financement et la perpétuation des conflits,³¹ causant de graves dommages aux forêts renfermant ces ressources. Dans le même temps, le déplacement des populations de leurs foyers par les conflits a accru la pression sur les forêts de la RDC, ces populations exploitant alors la forêt en tant que source de nourriture et d'énergie. En particulier, les quatre principales aires protégées de la RDC inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO (Virunga, Garamba, Kahuzi-Biega et Okapi) dans l'est du pays ont servi de refuges aux personnes déplacées, et toutes ont connu une augmentation spectaculaire de l'empiétement et du braconnage de la faune et de la flore.³¹

—

La guerre est extrêmement destructrice pour les forêts humides, car l'absence d'état de droit facilite grandement les exploitations forestières illégales.





LA PROTECTION DES PEUPLES AUTOCHTONES ET DES COMMUNAUTÉS FORESTIÈRES EN RDC

Entre 600 000 et 2 millions de personnes s'identifient comme autochtones en RDC, ce qui représente 1 à 3 % de la population.³ Ils appartiennent principalement à trois groupes : les Mbuti, dans l'est du pays; les Bacwa, qui habitent les forêts et les savanes autour des lacs du Kasai; et les peuples Batwa de l'ouest et de l'est, qui vivent le long de la frontière avec le Rwanda et autour du lac Tumba dans la province de l'Équateur.³² Les peuples autochtones de la RDC vivent traditionnellement comme des nomades, mais deviennent de plus en plus sédentaires.³³ Grâce à leurs connaissances ancestrales de la forêt, ils sont doués pour l'utiliser et la gérer de manière durable.³³ Le milieu forestier est intimement lié aux cultures des populations autochtones, qui comptent sur les ressources forestières pour la chasse, la cueillette et la pêche, et pour soigner leurs malades à l'aide des plantes médicinales renfermées dans les

forêts.³² Leur grande connaissance des forêts et leur adaptation à celles-ci sont de précieuses ressources qui méritent respect et protection. Toutefois, les peuples autochtones sont confrontés à de graves menaces, les droits territoriaux constituant un défi majeur.³² En l'absence de droits territoriaux garantis, les peuples autochtones perdent l'accès aux forêts et sont souvent en conflit avec les agriculteurs de la majorité bantoue.³³ Les droits territoriaux non garantis contribuent également à la pauvreté à laquelle sont confrontés de nombreux peuples autochtones en RDC, la pression croissante sur leurs terres ancestrales les contraignant à une privation extrême.³²

Bien que la constitution de la RDC « reconnaisse la citoyenneté à toutes les personnes nées sur son territoire ainsi qu'aux groupes ethniques dont les membres et les territoires constituent la RDC » et « interdise la discrimination

fondée sur l'appartenance à une certaine race, ethnie, tribu, minorité culturelle ou linguistique», le gouvernement ne reconnaît pas systématiquement les peuples autochtones.³⁴ En général, les conditions de vie des peuples autochtones du pays sont bien pires que celles de la population en général, et ils ont difficilement accès à des services comme la santé et l'éducation.³²

Toutefois, sur le plan international, la RDC a ratifié plusieurs accords protégeant les peuples autochtones et forestiers,³⁵ notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, la Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles et la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. Les programmes liés au changement climatique contribuent également à la cause des peuples autochtones. Par exemple, le Plan national d'investissement REDD+ de la RDC, adopté par le gouvernement en décembre 2015,³⁶ a pour objectif de gérer les forêts de manière durable, les peuples autochtones y jouant un rôle central.³⁷

Le Code forestier de la RDC, instauré en 2002, comporte plusieurs clauses qui pourraient être utiles aux peuples autochtones. La loi a introduit le concept de forêts communautaires locales, et en 2014 un décret a finalement été signé pour adopter un mécanisme d'octroi de concessions forestières aux communautés locales. Toutefois, de nombreuses organisations de la société civile sont sceptiques quant à la loi et y voient un moyen pour le gouvernement de contourner le moratoire sur les concessions forestières. Initialement imposé par le gouvernement en 2002, ce moratoire interdit l'attribution de concessions jusqu'à ce qu'un contrôle suffisant soit exercé sur le secteur forestier.³⁸ Néanmoins, en 2018, une «phase expérimentale» de cinq ans a été annoncée afin de donner progressivement aux communautés l'accès à environ 70 millions d'hectares de forêts grâce à des permis de gestion communautaire.³⁹

LA CONSERVATION DE LA FORÊT D'ITOMBWE⁴⁰⁻⁴⁴

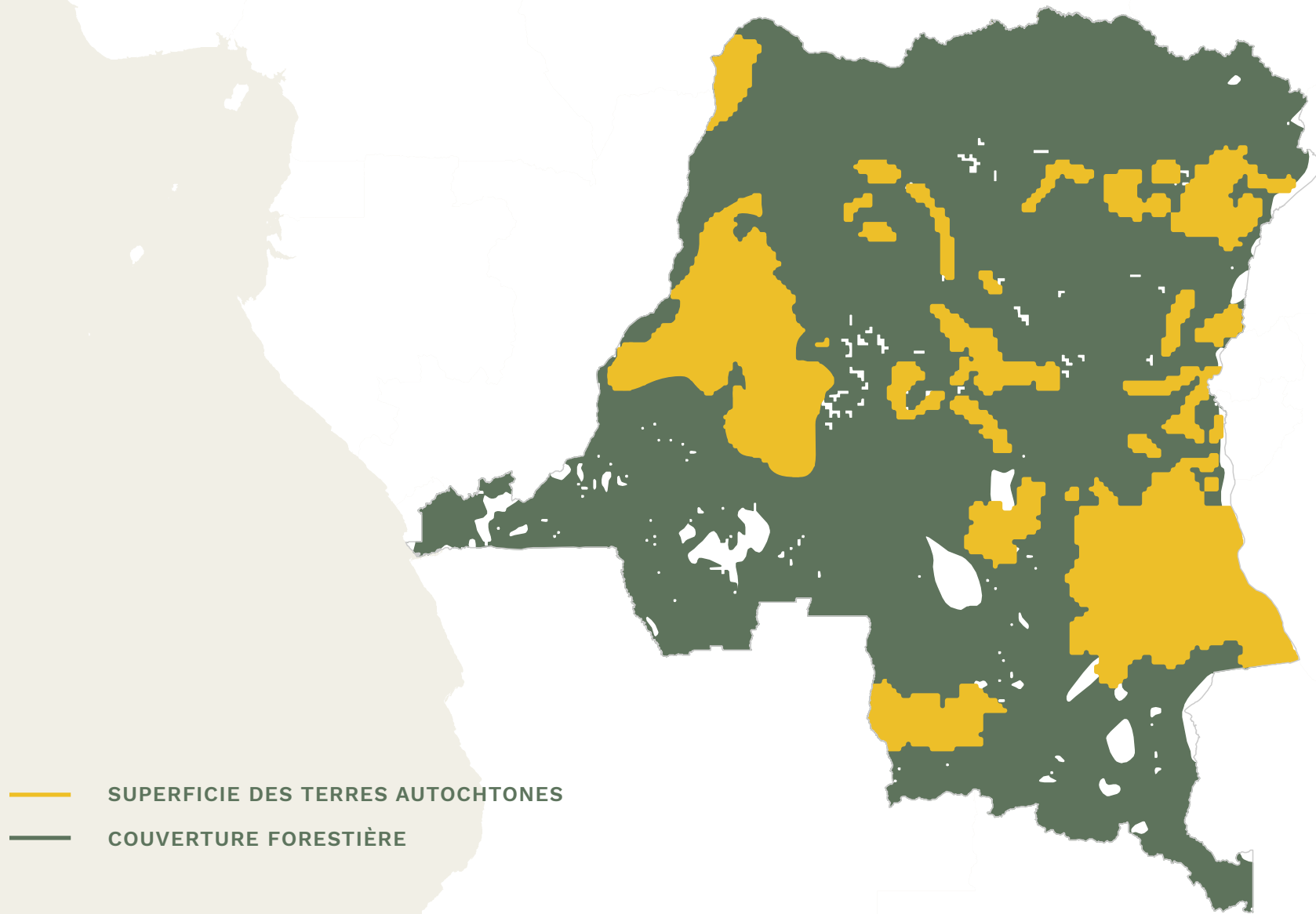
En 2006, le ministre de l'Environnement de la RDC a déclaré la création d'une réserve naturelle dans le massif d'Itombwe, un bassin forestier dans l'est de la RDC à l'extrémité nord du lac Tanganyika connu pour sa biodiversité très riche, qui comprend de nombreuses espèces exclusives à la région. La décision de créer la réserve était motivée par les graves menaces qui pesaient sur elle, en particulier les groupes armés qui contrôlaient la région.

Le document établissant la réserve naturelle d'Itombwe contenait peu d'informations sur les limites de l'aire protégée⁵¹ et a été publié sans consulter ni même informer les communautés locales qui résidaient traditionnellement dans la région et dépendaient de ses ressources naturelles. Ces communautés ont protesté contre l'interdit les empêchant d'accéder aux forêts et, avec le soutien de l'ONG locale Africapacity, ont demandé l'annulation de la décision.

L'histoire des aires protégées de la région et leurs répercussions sur les communautés autochtones n'ont guère incité le soutien des communautés locales. Dans les années 70, près de 6 000 autochtones ont été expulsés de leur foyer dans le parc national de Kahuzi-Biega, à seulement 200 km d'Itombwe. L'ethnie Mbuti native d'Itombwe était bien consciente des conséquences de cette expulsion pour la population autochtone locale.



Ayant été bannies de leurs villages traditionnels inclus dans l'aire protégée, et ayant perdu l'accès à leurs terres traditionnelles et à leurs moyens de subsistance, ces populations vivent aujourd'hui dans des conditions extrêmement précaires et sont forcées de travailler comme ouvriers. En 2008, la Société pour la conservation de la vie sauvage a lancé un débat avec des ONG travaillant dans la région (dont Africapacity, l'Institut congolais pour la conservation de la nature, le WWF, Rainforest Foundation UK et Rainforest Foundation Norway) pour décider de l'orientation à prendre. Ce dialogue a débouché sur un processus participatif dans lequel les chefs traditionnels du massif d'Itombwe ont collaboré avec les ONG partenaires pour définir les limites de la réserve naturelle. Veillant à éviter les conflits, la démarche de conservation a permis de surmonter les tensions entre les objectifs de conservation et les modes de vie traditionnels des communautés locales. Ce faisant, il est clairement apparu que toutes les parties prenantes partageaient l'objectif de protéger la réserve d'Itombwe contre les menaces extérieures, et les Mbuti — le principal groupe autochtone de la région — ont collaboré avec les défenseurs de l'environnement pour trouver des moyens de protéger conjointement la forêt d'Itombwe. La cartographie de l'utilisation des ressources communautaires a permis d'établir les limites de la réserve et d'identifier des zones distinctes pour les villages, l'agriculture, la chasse, la cueillette de produits forestiers non ligneux et la conservation. Les droits d'exploitation des communautés ont ainsi été protégés en grande partie et, en juin 2016, les Mbuti ont fêté la reconnaissance officielle de ces nouvelles limites par le gouvernement.



COUVERTURE FORESTIÈRE ET SUPERFICIE DES TERRES AUTOCHTONES EN RDC

Source: Global Forest Watch, 2019

The boundaries and names shown and the designation used on maps do not imply official endorsement or acceptance by UN Environment or contributory organisations.

PRINCIPAUX ENGAGEMENTS ET INITIATIVES

ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX

Dans le cadre de l'accord de Paris, la RDC s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 17 pourcent par rapport au standard fixé d'ici 2030, dont près d'un tiers provient du secteur forestier et 43 pourcent du secteur agricole.⁴⁵ Parmi les objectifs spécifiques identifiés dans ces secteurs figurent le recul de la déforestation et de la dégradation des forêts, l'augmentation des stocks de carbone forestier, la baisse de l'agriculture sur brûlis et le développement de l'agriculture intensive et de l'agro-industrie (ce qui permettrait d'amoinrir la pression sur les forêts). Pour réduire les émissions du secteur de l'énergie, on propose de procéder à un reboisement à grande échelle afin de répondre aux besoins des communautés en bois de chauffage tout en réduisant la pression sur les forêts primaires.⁴⁶ En 2014, la RDC a également entériné la Déclaration de New York sur les forêts, s'engageant à apporter sa contribution pour au moins réduire de moitié le taux de perte des forêts naturelles à l'échelle mondiale d'ici 2020 et à s'efforcer de mettre fin à la perte des forêts naturelles d'ici 2030.

Cela a été renforcé par la Stratégie et le plan d'action national pour la biodiversité de la RDC, qui a également engagé le pays à réduire la déforestation d'ici 2020. En outre, dans le cadre du défi de Bonn, la RDC s'est engagée à restaurer 8 millions d'hectares de terres forestières dégradées d'ici 2020.⁴⁷

COOPÉRATION BILATÉRALE ET REDD+

REDD+ est une stratégie internationale d'atténuation du climat dont l'objectif est de réduire les émissions résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts dans les pays de forêts tropicales, tout en apportant des avantages en matière de développement durable aux communautés participantes. Cela se traduit notamment par des incitations financières pour la gestion durable ou la conservation des forêts, et par l'arrêt et l'inversion des pertes de couverture forestière.

En 2012, la RDC a adopté sa stratégie-cadre nationale REDD+ visant à stabiliser le couvert forestier du pays à 63,5 pourcent de son territoire national d'ici à

2030 et à maintenir cette proportion par la suite.⁴⁸ Un plan d'investissement REDD+ découlant directement de cette stratégie a été adopté par le gouvernement en 2015 et détaille l'approche de la RDC quant à la mise en œuvre de REDD+. Ce plan a constitué la base d'un partenariat pour 2016 entre la RDC et l'Initiative pour les forêts d'Afrique centrale (CAFI), la plus grande collaboration internationale visant à protéger les forêts du bassin du Congo. Il s'agit d'un partenariat entre six pays d'Afrique centrale (RDC, République du Congo, Gabon, Cameroun, Guinée équatoriale et République centrafricaine), cinq pays donateurs (Royaume-Uni, France, Allemagne, UE et Norvège), les Nations unies et la Banque mondiale.

L'accord signé entre la CAFI et la RDC en 2016 prévoyait un soutien financier allant jusqu'à 200 millions de dollars pour la période 2016-2020.⁴⁹ À ce jour, le Fonds national REDD+ de la RDC a lancé 15 appels à propositions pour des projets à financer via le partenariat, et 8 programmes de travail sont déjà en cours de mise en œuvre.⁵⁰ La RDC est l'un des deux pays africains qui recevront des fonds REDD+ — jusqu'à 55 millions de dollars dans le cas de la RDC — pour la protection des forêts dans le cadre du Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF) de la Banque mondiale. Depuis 2010, le pays collabore avec la Banque mondiale pour développer le programme de réduction des émissions Mai-Ndombe, un projet pour lequel la RDC reçoit des fonds REDD+.⁵¹

PARCS NATIONAUX

La RDC a longtemps investi dans les parcs nationaux et fut le premier pays d'Afrique à créer un parc national — le parc national des Virunga pour les gorilles des montagnes, établi en 1925. Aujourd'hui inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, le parc national des Virunga est reconnu comme l'aire protégée la plus riche en biodiversité d'Afrique.⁵⁰

En 2016, la RDC comptait 79 aires protégées couvrant 11 % du pays,⁵² et 15 millions d'hectares d'aires forestières protégées.⁵³ Malgré le leadership de la RDC en matière d'aires protégées désignées, ses parcs nationaux sont confrontés à des menaces constantes. Plus de 180 rangers ont été tués à Virunga au cours des 20 dernières années, ce qui fait du parc l'un des projets de conservation les plus dangereux au monde. Les violences sévissant au sein du parc national des Virunga en mai 2018 ont forcé le parc à fermer aux touristes pendant plusieurs mois, une décision ayant eu des effets dévastateurs sur l'économie touristique locale.^{54,55} Entre mai et septembre 2018, Global Forest Watch a détecté une perte de 500 hectares de couverture forestière dans le parc national des Virunga, principalement due à la production de charbon de bois.⁵⁶ Toujours en 2018, des informations ont fait état de l'attribution par le gouvernement de la RDC de concessions de prospection pétrolière dans les parcs nationaux des Virunga et de la Salonga.^{57,58}

MORATOIRE SUR L'EXPLOITATION FORESTIÈRE

En 2002, un moratoire sur l'exploitation forestière a été instauré en RDC pour empêcher une course aux ressources à la fin de la guerre civile. Malgré le moratoire, l'exploitation forestière illégale et le braconnage continuent.⁵⁹ Le moratoire reste en vigueur, bien qu'en 2018 le ministère de l'environnement ait annoncé son intention de contourner le moratoire et d'accorder 650 000 hectares de concessions à deux entreprises chinoises, menaçant ainsi d'ouvrir les forêts du pays à l'exploitation forestière à grande échelle.⁶⁰⁻⁶³ En réaction, plus de 50 organisations de conservation et de défense des droits humains ont appelé les donateurs internationaux à mettre fin au financement accordé à la RDC dans le domaine de la conservation des forêts.^{61,63}



COMMENT LES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES PEUVENT S'IMPLIQUER

Les communautés religieuses et spirituelles ont un rôle unique à jouer pour protéger les forêts tropicales de la RDC et venir en aide aux peuples autochtones. Le bien-fondé de la protection de la planète est profondément ancré dans toutes les traditions religieuses du monde, et le moment est venu de raviver et de mobiliser nos ressources spirituelles, notre influence et notre autorité morale respectives pour proclamer d'une seule et même voix que les forêts tropicales constituent une valeur sacrée et que la déforestation tropicale touche au caractère sacré de la vie : c'est mal et cela doit cesser.

Les croyants en RDC peuvent agir à plusieurs niveaux, notamment en régulant leurs choix individuels et en travaillant par l'entremise de leurs institutions religieuses pour informer la population sur la valeur et les dangers menaçant les forêts humides, plaider pour des choix économiques qui préservent les forêts humides, et mener des actions politiques coordonnées qui combattent la déforestation et soutiennent les droits des peuples autochtones.

CHOIX INDIVIDUELS

Les croyants peuvent honorer la planète et les forêts en prenant des décisions conscientes et éclairées, notamment en se souciant de l'origine et de l'acheminement de leurs aliments et biens de consommation, ainsi que de l'identité des producteurs. L'alimentation est un domaine dans lequel les choix individuels peuvent directement contribuer à la bonne santé des forêts tropicales. Le passage à une alimentation végétarienne et à une plus faible consommation de viande, en particulier de bœuf, est l'un des choix individuels les plus puissants qu'un individu puisse faire en solidarité avec les forêts tropicales, puisque la production de bœuf et la production de soja (majoritairement utilisée pour nourrir le bétail) constituent des facteurs majeurs de la déforestation. En effet, l'élevage de bétail occupe une superficie incroyablement vaste : l'approvisionnement en viande de la population mondiale nécessite les deux tiers des terres agricoles mondiales, y compris les pâturages et les terres cultivées pour nourrir les animaux d'élevage. Ces vastes étendues sont souvent volées aux forêts. Une simple réduction

de sa consommation de viande à deux repas par semaine peut avoir un impact mesurable. Cet effort entraîne également une pression moindre sur d'autres ressources agricoles diverses : l'utilisation de l'eau, la production d'engrais et les émissions de gaz à effet de serre qui sont à l'origine du changement climatique. Chaque kilo de viande produit en moins entraîne une baisse considérable de l'utilisation de ces ressources. Comme dans le cas de la viande, les croyants peuvent faire des choix éclairés au sujet de l'huile de palme, du papier et des produits du bois. Les consommateurs peuvent rechercher des produits fabriqués par des entreprises qui s'engagent à zéro déforestation et veillent à ce que, tout le long de leurs chaînes d'approvisionnement, aucune activité n'ait d'impact négatif sur les forêts. Cela signifie qu'il faut choisir du papier, du bois et d'autres produits fabriqués à 100 % à partir de matériaux de recyclage et opter pour des produits en bois vierge certifiés par des autorités reconnues comme le Forest Stewardship Council.

ACTIVITÉS DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

Les croyants peuvent également contribuer à la lutte contre la déforestation en travaillant avec et par l'entremise de leurs propres institutions religieuses. Plus de 85 % des gens dans le monde ont une affiliation religieuse, ce qui fait des communautés de fidèles une incroyable force pour un changement social et environnemental positif dès lors qu'elles poursuivent un but commun de concert avec leurs institutions religieuses. Ces dernières et les lieux de culte peuvent inclure les forêts dans les activités et pratiques religieuses communautaires existantes, comme les liturgies, les grands rassemblements de prière ou les célébrations lors des festivals, banquets et commémorations. Par exemple, les communautés qui insistent sur l'importance du jeûne peuvent inclure la notion de « jeûne pour la forêt ». Et les communautés peuvent planifier des moments précis pour prier pour les forêts. Les communautés religieuses, les congrégations, les universités, les écoles et les lieux de culte peuvent

également lutter contre la déforestation en protégeant les arbres sur les terres appartenant à des entités religieuses. Il peut s'agir de déclarer des forêts protégées, de mettre en place des interdictions de déboisement ou de chasse à la faune, ou encore de restaurer des terres dégradées. Beaucoup de ces pratiques ont été adoptées par les hindous en Inde, les chrétiens en Afrique, les bouddhistes en Thaïlande et au Cambodge, et les adeptes du shintoïsme au Japon. Parce que les lieux de culte sont des lieux de rassemblement communautaire, ils peuvent contribuer à établir des normes autour du respect et de la protection des forêts et de la biodiversité. [En Éthiopie, par exemple, on attribue à l'Église orthodoxe éthiopienne, dénomination chrétienne qui remonte au premier siècle, le mérite d'avoir sauvé de nombreux arbres de la nation. Ses églises ont planté plus de 1000 « forêts sacrées », chacune aussi vaste que plusieurs terrains de football, autour des nombreux édifices religieux. Les forêts sont considérées comme les « vêtements » des églises : elles servent de centres communautaires, de lieux de réunion, d'écoles et de lieux de sépulture, en plus d'apporter de l'ombre aux populations et un habitat à de nombreuses espèces.]

ACTION ÉCONOMIQUE

Toute décision économique constitue une décision morale. Les entreprises et les investisseurs qui travaillent dans les milieux forestiers et qui dépendent des forêts pour leurs produits ont la responsabilité d'une gestion avisée de l'environnement et de la justice sociale qui peut et doit être guidée par les communautés religieuses du monde entier. Les mouvements d'investisseurs animés par des croyants peuvent exercer une pression sur les entreprises en insistant pour qu'elles adoptent des pratiques durables, remettent en ordre leurs chaînes d'approvisionnement et respectent les forêts. Les entreprises gérées par des individus ayant des convictions religieuses doivent entendre des chefs religieux et des lieux de culte que la question de la déforestation touche au caractère sacré de la vie et que les pratiques commerciales qui détruisent les

forêts et la biodiversité et ne respectent pas les droits des peuples autochtones et des communautés forestières vont à l'encontre de leurs croyances religieuses. Le désinvestissement peut constituer une autre stratégie efficace, étant donné les importants actifs financiers et portefeuilles d'investissement détenus par certains groupes religieux. Il y a de très fortes chances de voir l'émergence d'un mouvement religieux qui encourage le désinvestissement des industries impliquées dans la déforestation et qui favorise l'investissement dans les projets basés sur les énergies renouvelables, dans la gestion communautaire des ressources naturelles et dans les entreprises sociales qui profitent aux populations et économies locales, et non aux puissantes multinationales et à leurs actionnaires. Prendre la décision morale de refuser de financer des activités qui détruisent les forêts est un moyen puissant et efficace de faire changer les choses. Il est largement prouvé que le désinvestissement dans des industries qui nuisent à la planète et la transition vers l'investissement éthique peuvent changer les comportements et, en fin de compte, encourager d'autres investisseurs à faire de même. Le mouvement religieux de désinvestissement des énergies fossiles — des compagnies pétrolières, charbonnières et gazières — est un excellent exemple démontrant l'étendue des possibilités lorsque les institutions religieuses prennent position à cet égard.

ÉDUCATION

Les chefs religieux figurent souvent parmi les personnalités les plus dignes de confiance dans toute société. Les gens les écoutent quand il s'agit de sagesse spirituelle et de conseils éthiques qui s'appliquent à la vie économique, sociale et politique. Ce sont également des enseignants et des vecteurs d'éducation, de sensibilisation et d'apprentissage. Ainsi, les chefs religieux ont un rôle clé à jouer pour sensibiliser à la crise de la déforestation, aux risques que la déforestation pose dans la lutte contre le changement climatique et pour le développement durable, et peuvent entraîner les

fidèles à s'impliquer dans la lutte pour la protection des forêts. Ainsi, l'un des meilleurs moyens pour les chefs religieux d'agir dans le domaine de la protection des forêts consiste à user de leur influence et de leur autorité pour communiquer aux membres de leur congrégation des informations et des ressources sur la crise de la déforestation. Certaines des leçons les plus importantes à tirer des forêts ne concernent pas le taux de déforestation et le nombre de peuples autochtones déplacés (aussi importants soient-ils), mais des leçons du cœur qui enseignent l'appréciation des forêts et de leur plénitude spirituelle. L'attitude à l'égard des forêts et des arbres pourrait radicalement changer dans le monde occidental si les forêts sont considérées avant tout comme un cadeau de la nature plutôt que comme des ressources. Les traditions autochtones ont beaucoup à nous apprendre à cet égard. La gratitude et la suffisance sont des concepts connus de nombreux croyants à travers les religions. Il n'est pas exagéré d'appliquer ces attitudes à grande échelle dans notre consommation d'huile de palme, de papier, de bois et d'autres produits forestiers. Un tel changement pourrait radicalement changer les choses.

ACTION POLITIQUE

Pour mettre fin à la déforestation, il s'agit de mobiliser une volonté politique suffisante. Jusqu'à présent, à l'échelle mondiale et dans les principaux pays de forêts tropicales, l'application des lois et des politiques relatives à la protection des forêts a été largement insuffisante pour stopper la destruction. Les croyants, les chefs religieux et les lieux de culte peuvent contribuer à influencer le débat public et les politiques publiques en matière de forêts et de droits des peuples autochtones, ce qui en fait des questions morales exigeant une réaction morale de la part des élus. Stopper et inverser la déforestation exigera l'adoption de nouvelles vertus collectives et un changement radical des valeurs et de la façon dont nous, l'humanité dans sa globalité, comprenons et gérons les forêts. De nombreux chefs religieux

sont particulièrement bien placés pour faire pression sur les gouvernements aux niveaux local, régional, national et mondial, et sur d'autres organes de décision qui décident des politiques et des pratiques qui régissent les forêts et les droits de leurs gardiens. Le plaidoyer peut revêtir diverses formes, allant de la diplomatie discrète et des réunions de l'ombre à des déclarations publiques, des campagnes, des pétitions et des manifestations sur la responsabilité morale et spirituelle de protéger les forêts. Pour être efficace, la coordination entre les secteurs est essentielle afin de s'assurer que le plaidoyer des croyants renforce et fasse avancer les campagnes et actions déjà en cours par la coalition plus large englobant des peuples autochtones, des ONG, des organisations multilatérales et des militants sur le terrain œuvrant pour mettre fin à la déforestation. Les chefs religieux ont également un rôle à jouer pour ce qui est de tenir les dirigeants politiques responsables de leurs engagements passés et d'encourager une plus grande ambition à l'égard de nouveaux engagements au fil du temps.

COLLABORATION INTERCONFESSIONNELLE

Les avancées résultant de la mise en action des communautés religieuses dans la lutte contre la déforestation sont démultipliées lorsque les religions du monde s'unissent. Ce type de coopération peut s'avérer plus puissant — symboliquement et matériellement — que l'action unilatérale de groupes religieux séparés. Lorsque les communautés religieuses démontrent leur capacité à travailler en étroite collaboration, elles renforcent la crédibilité et la confiance de la population dans son ensemble. Lorsqu'elles s'expriment d'une seule et même voix sur des questions comme la protection des forêts, cela décuple leur autorité morale et leur donne une plus grande capacité d'influencer les politiques grâce à l'influence qu'elles exercent sur les individus et les institutions.

Pour en savoir plus sur ce que vous pouvez faire pour soutenir les forêts humides en RDC, contactez l'Initiative Interreligieuse pour les Forêts Tropicales en RDC à drc@interfaithrainforest.org.

Le bien-fondé de la protection de la planète est profondément ancré dans toutes les traditions religieuses du monde. Le moment est venu de mobiliser nos ressources spirituelles, notre influence et notre autorité morale respectives pour proclamer d'une seule et même voix que les forêts tropicales constituent un héritage sacré et que la déforestation tropicale touche au caractère sacré de la vie : c'est mal et cela doit cesser.

RÉFÉRENCES

1. Food and Agriculture Organization of the United Nations. Country profiles: Democratic Republic of the Congo. (2019). Available at: <http://www.fao.org/countryprofiles/index/en/?iso3=COD>.
2. Food and Agriculture Organization of the United Nations. République démocratique du Congo RAPPORT NATIONAL. (2014).
3. Cultural Survival. Observations on the State of Indigenous Human Rights in the Democratic Republic of Congo. Prep. 29th Sess. United Nations Hum. Rights Council. Univers. Period. Rev. January 2018. (2018).
4. Rights and Resources Initiative. Who own the World's land? A global baseline of formally recognized indigenous and community land rights. (2015).
5. Yale School of Forestry & Environmental Studies. Global Forest Atlas. Available at: <https://globalforestatlas.yale.edu/region/congo>. (Accessed: 25th January 2019)
6. SCBD - Secretariat of the Convention on Biological Diversity; COMIFAC. Biodiversity and Forest Management in the Congo Basin. (2009).
7. Lovold Lars. Personal communication. (2019).
8. République Démocratique Du Congo & Ministère de L'Environnement, C. de la N. et D. D. Strategie et Plan D'Action Nationaux de la Biodiversite (2016-2020). (2016).
9. Mittermeier, R. A., Robles Gil, P. & Mittermeier, C. G. Megadiversity: Earth's Biologically Wealthiest Nations. (1999).
10. UNEP-WCMC. Megadiverse Countries. Biodiversity A-Z (2014). Available at: <http://www.biodiversitya-z.org/content/megadiverse-countries.pdf>. (Accessed: 7th September 2018)
11. Giraffe & Okapi Specialist Group. Okapi. 2019 Available at: <http://www.giraffidsg.org/okapi/>. (Accessed: 6th February 2019)
12. Ingram, V. J. The hidden costs and values of NTFP exploitation in the Congo Basin. in XIII CFM 2009 Session 5.3: Small & Medium Forest Enterprises (2009).
13. Debroux, Hart, Kaimowitz, Karsenty & Topa. FORESTS IN POST-CONFLICT DEMOCRATIC REPUBLIC OF CONGO ANALYSIS OF A PRIORITY AGENDA. (2007).
14. de Wasseige, C., Tadoum, M., Eba'a Atyi, R. & Doumenge, C. The Forests of the Congo Basin - Forests and climate change. (2015).
15. Carbon, biodiversity and land-use in the Central Congo Basin Peatlands.
16. Dargie, G. C. et al. Congo Basin peatlands: threats and conservation priorities. doi:10.1007/s11027-017-9774-8
17. Food and Agriculture Organization of the United Nations & International Tropical Timber Organization. The State of Forests in the Amazon Basin, Congo Basin and Southeast Asia. (2011). doi:10.1016/j.jacc.2011.02.082
18. Countries with the most number of vascular plant species. Available at: <https://rainforests.mongabay.com/03plants.htm>. (Accessed: 20th March 2019)
19. Largest Transboundary Ramsar Site in the world established in the Congo River Basin | Ramsar. Available at: <https://www.ramsar.org/news/largest-transboundary-ramsar-site-in-the-world-established-in-the-congo-river-basin>. (Accessed: 21st March 2019)
20. Lawson, S. Illegal logging in the Democratic Republic of the Congo. (Chatham House, 2014).
21. Food and Agriculture Organization of the United Nations. Global Forest Resources Assessment 2015. Desk reference. (Food and Agriculture Organization of the United Nations, 2015).
22. Potapov, P. V. et al. Quantifying forest cover loss in Democratic Republic of the Congo, 2000-2010, with Landsat ETM + data. Remote Sensing of Environment (2012).
23. Q&A: DR Congo conflict - BBC News. Available at: <https://www.bbc.co.uk/news/world-africa-11108589>. (Accessed: 26th March 2019)
24. Beyers, R. L. et al. Resource wars and conflict ivory: the impact of civil conflict on elephants in the Democratic Republic of Congo--the case of the Okapi Reserve. PLoS One 6, e27129 (2011).
25. Draulans, D. & Van Krunkelsven, E. The impact of war on forest areas in the Democratic Republic of Congo. Oryx 36, 35-40 (2011).
26. The Democratic Republic of Congo. Available at: <https://www1.wfp.org/countries/democratic-republic-congo>.
27. World Food Program A. WFP Democratic Republic of Congo | Brief. 1-2 (2019).
28. de Wasseige, C., Flynn, J., Louppe, D., Hiol, F. & Mayaux, P. The Forests of the Congo Basin - State of the Forest 2013. (2014).
29. Tyukavina, A. et al. Congo Basin forest loss dominated by increasing smallholder clearing. Sci. Adv. 4, (2018).
30. RDC. Niveau d'Émissions de Référence des Forêts pour la Réduction des Émissions dues à la Déforestation en République Démocratique du Congo. (2018).
31. Assessment, P. E. The Democratic Republic of the Congo - Post-Conflict Environmental Assessment. United Nations Environment Programme (2011).
32. IWGIA. Indigenous peoples in the Democratic Republic of Congo. Available at: <https://www.iwgia.org/en/democratic-republic-of-congo/713-indigenous-peoples-in-the-democratic-republic-of-congo>. (Accessed: 25th January 2019)
33. Ben-achour, A., Backiny-yetna, P. & Wodon, Q. Democratic Republic of Congo Country Brief - Indigenous Peoples. Socioeconomic status of the Pygmies in the Democratic Republic of Congo. (2011).
34. Cultural Survival. Observations on the State of Indigenous Human Rights in the Democratic Republic of Congo. Prep. 29th Sess. United Nations Hum. Rights Council. Univers. Period. Rev. January 2018. 1, (2018).
35. Kipalu, P. et al. Securing Forest Peoples' Rights and Tackling Deforestation in the Democratic Republic of Congo : DEFORESTATION DRIVERS, LOCAL IMPACTS AND RIGHTS-BASED SOLUTIONS. (2016).
36. Central African Forest Initiative (CAFI). Democratic Republic of the Congo - At a glance. (2018). Available at: <http://www.cafi.org/content/cafi/en/home/partner-countries/democratic-republic-of-the-congo.html>. (Accessed: 6th February 2019)
37. Government of the Democratic Republic of Congo. National REDD+ Framework Strategy of the Democratic Republic of the Congo - Summary for decision-makers. (2012).
38. Koch, A. et al. Refining the polytypic species concept of mangrove monitors (Squamata: Varanus indicus group): a new cryptic species from the Talaud Islands, Indonesia, reveals the underestimated diversity of Indo-Australian monitor lizards. Aust. J. Zool. 57, 29-40 (2009).
39. Cannon, J. C. DRC adopts a strategy that will bolster community forestry, conservation group says. Mongabay Ser. Glob. For. (2018).
40. Gauthier, M. & Pravettoni, R. Clashing over conservation: saving Congo's forest and its Pygmies. The Guardian (2016).
41. Kujirakwinja, D. et al. Establishing the Itombwe Natural Reserve: Science, participatory consultations and zoning. Oryx 53, 49-57 (2019).
42. Kujirakwinja, D. et al. The conservation of the Itombwe Nature Reserve: Actions and challenges. Gorilla (2015).
43. Rainforest Foundation Norway. The future of forest conservation. (2016). Available at: <https://www.regnskog.no/en/long-reads-about-life-in-the-rainforest/the-future-of-forest-conservation>. (Accessed: 18th March 2019)
44. WWF. Itombwe. (2019). Available at: http://www.wwf-congobasin.org/where_we_work/democratic_republic_of_congo/itombwe.cfm. (Accessed: 18th March 2019)
45. Gouvernement de la République du Congo. Contribution Prevue Determinee au Niveau National dans le cadre de la CCNUCC Conférence des Parties 21 (INDC). (2015).
46. Ministère de l'Environnement et Développement Durable. INDC: Opportunity for Democratic Republic of Congo. (République Démocratique du Congo, 2015).
47. Democratic Republic of the Congo. Bonn Challenge Secretariat Available at: <http://www.bonnchallenge.org/content/democratic-republic-congo>.
48. National REDD+ Framework Strategy of the Democratic Republic of the Congo Summary for decision-makers. (2012).
49. Norwegian Ministry of Foreign Affairs. Norway in DRC - Norway in The Democratic Republic of Congo. Available at: <https://www.norway.no/en/democratic-republic-congo/norway-in-drc/>. (Accessed: 25th March 2019)
50. Central African Forest Initiative (CAFI). Democratic Republic of the Congo. Available at: <http://www.cafi.org/content/cafi/en/home/partner-countries/democratic-republic-of-the-congo.html>.
51. Carbon Pulse. World Bank carbon funds inks first REDD payment deals. (2019). Available at: <http://carbon-pulse.com/68977/>. (Accessed: 6th March 2019)
52. Butler, R. A. Conservation in the Congo Rainforest. Mongabay (2013).
53. Global Forest Atlas. Forest Governance - Democratic Republic Congo. Global Institute of Sustainable Forestry, Yale School of Forestry & Environmental Studies (2019). Available at: <https://globalforestatlas.yale.edu/congo/forest-governance/dem-rep-congo>.
54. Sims, S. After Violence, Congo's Virunga National Park Closes for the Year. New York Times (2018).
55. Burke, J. Virunga national park in Congo closes to tourists until 2019. The Guardian (2018).
56. Weisse, M. & Fletcher, K. Places to watch: 3 forests experiencing rapid clearing right now. GLObal Forest Watch (2018). Available at: <https://blog.globalforestwatch.org/places-to-watch/places-to-watch-3-forests-experiencing-rapid-clearing-right-now>. (Accessed: 27th June 2019)
57. Clarke, J. S. DRC's political turmoil puts Congo Basin rainforest in the crosshairs. Greenpeace (2018).
58. Flanagan, J. Rainforest under threat from Congo oil drilling deal. The Times (2018).
59. Clarke, J. S. Congo Basin: World's second largest rainforest threatened by palm oil and logging. Greenpeace (2016).
60. CAFI Statement on DRC illegal concessions. Available at: <http://www.cafi.org/content/cafi/en/home/all-news/CAFI-Statement-illegal-logging-concessions-DRC-Feb-2018.html>. (Accessed: 25th March 2019)
61. Democratic Republic of Congo (DRC) has started a process to lift its moratorium on the allocation of new logging concessions | Global Witness. Global Witness (2017).
62. DRC government reinstates illegal logging concessions in breach of its own moratorium. Greenpeace Africa, Rainforest UK Rainforest, Foundation Norway, Global Witness (2018).
63. Cannon, J. C. NGOs seek suspension of forest-related funding to DRC in response to proposed end to logging moratorium. Mongabay Series: Global Forests (2018).
64. Foyer de Développement pour l'Autopromotion des Pygmées et Indigènes Défavorisés (FDAPYD - Hope Indigenous peoples); Ligue Nationale des Associations des Autochtones Pygmées du Congo (LINAPYCO); Organisation d'Accompagnement et d'Appui aux Pygmées (OSAPY). NGO report on indigenous Pygmy peoples. Universal Periodic Review of the Democratic Republic of Congo. (2013).

EN QUOI CONSISTE CE GUIDE PRATIQUE ET À QUI S'ADRESSE-T-IL ?

Ce guide fait partie d'une série de résumés conçus pour informer et inspirer les communautés religieuses à prendre des mesures pour aider à sauvegarder les forêts tropicales et leurs habitants. A travers des faits, des graphiques, des analyses et des photos, ces guides présentent l'argument moral en faveur de la conservation et de la restauration des écosystèmes forestiers tropicaux, soutenus par les dernières découvertes scientifiques et politiques. Ils réunissent la recherche et les outils pratiques que les communautés religieuses et les chefs religieux ont besoin pour mieux comprendre l'importance des forêts tropicales, pour plaider en faveur de leur protection et pour sensibiliser à la responsabilité éthique qui existe dans toutes les religions de prendre des mesures pour arrêter la déforestation tropicale.

PARTENAIRES

L'Initiative interreligieuse pour les forêts tropicales se félicite de l'implication de toutes les organisations, institutions et personnes de bonne foi et de bonne conscience engagées dans la protection, la restauration et la gestion durable des forêts tropicales.



Norwegian Ministry
of Climate and Environment



NICFI
Norway's
International Climate
and Forest Initiative



INITIATIVE INTERRELIGIEUSE POUR LES FORÊTS TROPICALES

L'Initiative interreligieuse pour les forêts tropicales est une alliance internationale et multiconfessionnelle qui œuvre pour apporter une urgence morale et un leadership religieux aux efforts mondiaux visant à mettre fin à la déforestation tropicale. Il s'agit d'une plateforme pour permettre aux chefs religieux et aux communautés religieuses de travailler main dans la main avec les peuples autochtones, les gouvernements, les ONG et les entreprises dans le cadre d'actions qui protègent les forêts tropicales et les droits de ceux qui en sont les gardiens. L'Initiative estime que le moment est venu de lancer un mouvement mondial pour la protection des forêts tropicales, un mouvement fondé sur la valeur intrinsèque des forêts et inspiré des valeurs, de l'éthique et de l'orientation morale des peuples autochtones et des communautés religieuses.

VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?

L'Initiative interreligieuse pour les forêts tropicales a hâte de collaborer avec vous pour protéger les forêts tropicales et les droits des peuples autochtones. Écrivez-nous à info@interfaithrainforest.org.



INITIATIVE
INTERRELIGIEUSE POUR LES
FORÊTS TROPICALES